



AMBASSADE DE FRANCE EN HAÏTI

Aide d'urgence Humanitaire à Haïti

UTILISATION DE L'ENVELOPPE DE **160 000 €** DU CENTRE DE CRISE- AIDE D'URGENCE HUMANITAIRE
AU 31/01/2013

1. Contexte

L'ouragan Sandy était la 3^{ème} catastrophe naturelle à frapper Haïti en 2012. Après une période de sécheresse entre mai et juin, qui a diminué les rendements de la première saison agricole, le cyclone Isaac a détruit, lors de son passage le 25 août, la récolte de haricots, principale source de protéines pour les populations. Les 24 et 25 octobre, les zones d'altitude de la presqu'île sud d'Haïti, comme le Plateau des Rochelois (Salagnac, Paillant ...), ont été les plus exposées à l'ouragan Sandy, subissant les dégâts considérables dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des infrastructures et de l'habitat.

En réponse à cette catastrophe et de concert avec le Ministère de l'Agriculture, l'Ambassade de France a préconisé les actions suivantes :

- Un appui immédiat à la reprise des activités agricoles en mettant à la disposition des agriculteurs, par l'intermédiaire de l'Association de producteurs locale encore appelée Association Boutique Salagnac (ABS) des intrants agricoles (semences maraîchères et vivrières comme le haricot ou les plants d'igname) et des fertilisants (engrais) à des prix subventionnés.
- Un appui à la recapitalisation des agriculteurs et la restauration des capacités de production, grâce à l'exécution des travaux d'aménagement des bassins versants et de gestion de l'eau « de ruissellement » par l'intermédiaire d'une ONG française (SOS ESF¹), spécialisée dans les techniques d'aménagement durable, en vue de garantir de meilleures conditions d'exploitations agricoles dans les zones de montagne et de protéger les mornes surplombant les périmètres irrigués de Petite Rivière des Nippes.

Ces propositions ont reçu l'aval du Centre De Crise (CDC) du Ministère des Affaires Etrangères (MAE) qui a procédé le 12 novembre 2012 à la mise en place de crédits d'un montant de **160 000 euros** auprès de l'Ambassade de France pour mettre en œuvre l'aide d'urgence à Haïti au profit de la population haïtienne frappée par le passage de l'ouragan Sandy.

¹ SOS Enfants Sans Frontières

2. Actions exécutées

Sur les crédits délégués pour la gestion des fonds d'urgence, deux conventions de subvention pour la mise en œuvre des actions préconisées par l'Ambassade de France en Haïti ont été signées avec l'Association Boutique Salagnac et l'Association française SOS-ESF pour des montants s'élevant respectivement à **72 656 €** et **86 000 €** représentant 45% et 54% des crédits de l'aide ; et une décision de subvention avec le Centre International pour le Développement Agricole (VSF-CICDA²) permettant la gestion des fonds destinés à la planification et au suivi du déroulement des opérations sur le terrain. Ce montant représentait **1 344 €**, soit 0.84% des crédits (Cf. : tableau 1). Les opérations suivantes ont simultanément été menées par les deux Associations.

2.1 Actions conduites par ABS

En vue d'aider les agriculteurs à se procurer rapidement des semences maraîchères pour recapitaliser leurs exploitations agricoles, l'ABS a réalisé les actions suivantes :

- Réfection de sa boutique d'intrants dont confection de palettes pour l'entreposage des semences.
- Achat chez des fournisseurs agréés en Haïti et vente à des prix subventionnés de semences maraîchères (2000 boîtes de 100 grammes de carotte, 3000 sachets de 10 grammes de chou, 750 livres de sachets d'une livre de poireau) et de fertilisants (1000 sacs d'engrais de 100 livres) ;
- Préparation avec l'appui technique du Centre de Recherches Agricoles de Salagnac (CRAS) et vente à des prix subventionnés de semences de haricot noir (2000 marmites de 2,7 livres) et de plantules d'igname (25000 plants de 350 grammes l'unité);

Le transport des intrants agricoles (engrais et semences) des centres d'achat vers le lieu de l'opération (Salagnac) a été assuré par ABS en vue de faciliter une distribution sur place.

Les semences et fertilisants ont été revendus à des prix subventionnés entre 35 et 65 % après une entente préalable des Responsables de ABS et du SCAC (Cf : Tableau 1 et 2). Les ventes ont permis à ABS de constituer un fonds de roulement pour se réapprovisionner en semences de qualité pour la poursuite des opérations lors de la prochaine campagne agricole.

Au jour d'aujourd'hui, seules les plantules d'igname n'ont pu être distribuées. Elles sont en cours de multiplication. Compte tenu du prix des tubercules d'igname seules 25000 plantules pourront être produites au lieu de 50 000 initialement prévues.

² ONG, française gérante des fonds de l'Ambassade de France en Haïti

2.2 Actions menées par SOS-ESF

Suite à la signature de la convention entre le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Haïti (SCAC) et l'Association SOS-ESF, l'équipe agricole et de développement de cette association a mobilisé les compétences locales « maçons » pour la mise en œuvre d'un programme d'aménagement durable des bassins versants et de la gestion de l'eau de ruissellement. Les actions suivantes ont été réalisées :

- 50% de seuils maçonnés prévus (2 sur 4) sont construits. Ces structures vont permettre de ralentir la vitesse d'écoulement des eaux de ruissellement pendant les épisodes pluvieux et récupérer des sédiments en amont des seuils pour intensifier la production agricole;
- 50% (2 sur 4) des bassins de dissipation d'énergie et de stockage des eaux de pluie d'une capacité de 40 mètres cube sont construits. Ces ouvrages vont contribuer à stocker les eaux de ruissellement et à les utiliser pour faciliter le développement du maraîchage, de cultures vivrières et l'abreuvement du bétail toute l'année;
- 600 sur 1500 mètres linéaires de bandes de roulement sont déjà réalisés. Ces travaux permettront de désenclaver des zones de production et rendre accessible les moyens de transport pour écouler les productions agricoles vers les marchés.
- Etablissement d'une pépinière de production de plants pour l'installation de haies vives de protection des parcelles agricoles lors des événements climatiques (en démarrage également).

Les opérations se poursuivent et s'intensifient sur le terrain avec une forte mobilisation de la population locale « hommes et femmes » participant activement aux travaux d'aménagement des bassins versants et de construction de pistes rurales. Il s'agit d'investissements productifs et durables qui vont garantir de meilleures conditions d'intensification agricole et de protection de l'environnement.

3. Bénéficiaires

Les bénéficiaires directs et indirects de la vente d'intrants agricoles fortement subventionnés par l'Ambassade sont les membres d'ABS et les producteurs agricoles du Plateau de Rochelois des communes de Petite Rivière de Nippes et de Paillant. Il s'agit des **92 membres de l'Association ABS et de 900 autres producteurs des communes de Petite Rivière de Nippes et de Paillant.**

Parallèlement, les travaux d'aménagement des bassins versants ont contribué également à donner du travail rémunéré à des personnes en charge de famille sans emploi, facteur de relance de l'économie et de paix sociale. **Le nombre d'ouvriers embauchés par SOS-ESF sur les chantiers est de 24 homme-jours qui seront relayés presque chaque quinzaine sur une période de 8 mois soit environ 400 à 500 personnes employées.**

4. Suivi de l'aide d'urgence

Quatre missions de suivi de l'aide d'urgence dont deux missions d'appui au lancement des travaux, à la planification et à la remise officielle des intrants agricoles et deux missions de suivi du déroulement des opérations sur le terrain ont été réalisées par le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France. Ces missions ont confirmé l'avancement des chantiers et la pertinence de la stratégie commerciale : « ciblage des bénéficiaires par association et par localité » adoptée par ABS lors de la vente des intrants.

Plus de 85% de l'enveloppe a été directement dédiée aux « bénéficiaires petits paysans » de la zone cible.

Un montage photographique PPT sera réalisé à la fin des travaux vers le mois de juin 2013 et envoyé aux partenaires nationaux ainsi qu'au CDC.

5. Conclusion

Les interventions de l'Ambassade de France à Petite Rivière des Nippes et à Paillant ont figuré parmi les premières réponses urgentes, efficaces, concertées avec les autorités haïtiennes du secteur agricole et adaptées aux besoins des agriculteurs haïtiens frappés par l'ouragan Sandy. Les actions d'appui à la recapitalisation des agriculteurs et à la restauration des capacités de production par des travaux d'aménagement durables constituent aujourd'hui l'un des leviers qui aura une portée significative sur la production agricole 2013, sur l'environnement et l'économie de ces deux communes. La réponse immédiate de l'ambassade a été très appréciée des autorités du secteur et des agriculteurs.





ANNEXE

Tableau 1 : Utilisation de l'enveloppe de l'aide d'urgence

Objet	Date de notification	Montant €	%
Convention de subvention avec ABS	12/11/12	72 656	45
Convention de subvention avec SOS-ESF	19/11/12	86 000	54
Décision de subvention avec VSF-CICDA	22/11/12	1 344	1
TOTAL		160 000	100

Tableau 2 : Budget détaillé pour les activités d'ABS

Actions	Variétés	Unités	Quantité	Prix unitaire (Gourdes)	Coût total (Gourdes)
Achat et distribution de semences de Carotte	New Kuroda	Boîte de 100 gr	2 000	305	610 000
Achat et distribution de semences de Chou	Regis crown	Sachet de 10 gr	3 000	177	531 000
Achat et distribution de semences de poireau	American flag	Sachet d'1 lb	750	800	600 000
Achat et distribution d'engrais	12 12 20	Sac de 100 lb	1 000	750	750 000
Achat, préparation et distribution de semences de haricot	noir	Marmite de 2,7 lb	2000	300	600 000
Confection de palettes	-	-	-	-	12 000
Préparation et vente de plants d'igname »	Jaune	Lot de 15 plantules	20 000	37,5	750 000
Transport des intrants agricoles					70 000
Réfection de la boutique d'intrants d'ABS					14 850
TOTAL 1					3 937 850

Tableau 3 : Modalités pour la détermination des prix de vente par ABS

Semences / Fertilisants	Prix d'achat ou de préparation de semences (Gourdes)	Subvention SCAC (%)	Prix de vente par ABS (Gourdes)
Boîte de 100 gr de carotte	305	51	150
Sachet de 10 gr de chou	177	49	90
Sachet d'une lb de poireau	800	38	500
Sac de 100 lbs d'engrais	750	33	500
Marmite de 2,7 lb de haricot	300	67	100
Plantules de « miniset » de 350 gr	800	63	300

Tableau 4 : Répartition de l'allocation (1 344 €) pour la planification et le suivi des opérations sur le terrain

Libellé	Date	Hommes-jour payés sur les fonds d'urgence	Montant dépensé €
Planification de la remise officielle des intrants agricoles	13 au 14/11/12	3	362
Cérémonie de remise officielle des intrants agricoles	15 au 16/11/12	4	534
Suivi du déroulement des actions sur le terrain	18 au 20/12/12	2	139
Suivi du déroulement des actions sur le terrain	20 au 23/01/13	3	208
Total		12	1 243